POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA CULTURE

N° 3141 / MEE

Papeete, le 30 OCT. 2026

La ministre

POSTES D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ A CONTRAINTES PARTICULIÈRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS AU MOUVEMENT 2027

Objet : Mouvement 2027 - Postes d'enseignants et de personnels d'éducation du second degré à contraintes particulières
Réf. : Note de service ministérielle publiée au BOEN du 29 octobre 2026.
P. J. : Liste des postes d'enseignant et d'éducation du second degré ;
Fiches de poste ;
Dossier de candidature.

Dans le cadre des opérations du mouvement 2027, la présente note a pour objet de porter à la connaissance des personnels la liste des postes d'enseignants et de personnels d'éducation du second degré à contraintes particulières (PCP) susceptibles d'être vacants en Polynésie française.

Ces emplois répondent aux besoins spécifiques des établissements caractérisés par un environnement géographique, social ou pédagogique exigeant. Leur exercice requiert des compétences particulières, une forte capacité d'adaptation ainsi qu'une expérience professionnelle en adéquation avec les missions confiées.

1. Modalités d'affectation

Les postes à contraintes particulières sont **attribués hors barème**, selon une procédure de sélection fondée sur l'adéquation entre le profil du candidat et les exigences du poste.

L'examen des candidatures vise à apprécier les **compétences pédagogiques**, les **aptitudes professionnelles** et les **qualifications** des candidats au regard des caractéristiques et des missions propres à chaque poste.

2. Personnels éligibles

Peuvent présenter leur candidature :

- les personnels enseignants et d'éducation titulaires actuellement en poste en Polynésie française ;

- les personnels enseignants et d'éducation titulaires exerçant en France hexagonale ou dans un autre territoire, qui souhaitent rejoindre la Polynésie française dans le cadre d'une mise à disposition et qui déposent leur candidature via le serveur SIAT, conformément aux modalités nationales applicables.

BP 2551, 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française, immeuble CGM, rue du Général de Gaulle
Tél. : 40 54 87 80 - secretariat.mee@gouvernement.pf

3. Constitution et transmission des candidatures

Les dossiers doivent être constitués au moyen de l'imprimé papier annexé à la présente note, complétés des pièces demandées et revêtus de l'avis du chef d'établissement.

Les dossiers complets doivent être transmis **au plus tard le 4 décembre 2026**, par courrier électronique, au bureau des personnels enseignants du second degré de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), à l'adresse suivante : **mvt.brh2@education.pf**

L'objet du courriel devra impérativement respecter le format suivant :

« Mouvement_PCP_2027_NOM_PRENOM_DISCIPLINE »

Les candidats sont invités à vérifier que leur dossier est complet et que les éléments transmis permettent d'apprécier leur adéquation avec les exigences du poste sollicité.

4. Examen des candidatures et résultats

Les dossiers de candidature seront transmis, en l'état, au corps d'inspection du vice-rectorat de la Polynésie française pour avis.

Au vu des candidatures et des avis recueillis, les candidatures retenues seront sélectionnées par la ministre de l'éducation de la Polynésie française.

Les résultats seront communiqués par courriel aux candidats retenus au plus tard le 17 mars 2027.

5. Dispositif d'accueil et d'information

Afin d'accompagner les agents dans leurs démarches et de répondre à leurs questions relatives à cette procédure de mobilité, une cellule d'information est mise en place auprès du bureau des personnels enseignants du second degré (BRH2) de la DGEE.

Les personnels peuvent la contacter :

- Par courriel à l'adresse : mvt.brh2@education.pf
- Par téléphone au : 40 470 534 ou 40 470 539 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 (heures de Tahiti)

GOUVERNEMENT
La Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture
Polynésie française

Samantha BONET-TIRAO